

A.N.F. Association neuchâteloise de football

COMMISSION D'ARBITRAGE

Le Landeron, le 12 août 2011

Messieurs les dirigeants des clubs et arbitres,

A l'aube de la nouvelle saison 2011-2012, voici une information concernant les directives pour la facturation des matches de **coupe neuchâteloise** et non pas de coupe suisse comme vous pourriez le lire dans l'aide-mémoire de couleur blanche que vous allez recevoir prochainement. **Le comité central de l'ANF a dans sa dernière séance, décidé en continuité par rapport à la saison précédente, d'appliquer les mêmes tarifs que par le passé, soit le tarif championnat, qui depuis cette saison, selon décision du comité de la ligue amateur, du début juillet 2011, est augmenté de CHF 10.00, pour tous les matches de la 3^{ème} ligue aux juniors C.**

Les tarifs en vigueur sont donc les suivants:

2 ^{ème} ligue contre 2 ^{ème} ligue / trio	= CHF 360,00.
2 ^{ème} ligue contre 3 ^{ème} ligue / arbitre seul	= CHF 140,00.
2 ^{ème} ligue contre 4 ^{ème} ligue / arbitre seul	= CHF 140,00.
3 ^{ème} ligue contre 3 ^{ème} ligue / arbitre seul	= CHF 120,00.
3 ^{ème} ligue contre 4 ^{ème} ligue / arbitre seul	= CHF 120,00.
4 ^{ème} ligue contre 4 ^{ème} ligue / arbitre seul	= CHF 100,00.

Dans ce tarif, c'est l'équipe de la plus haute ligue qui fixe l'indemnité. De plus, le tarif sera augmenté de CHF 30,00, pour autant que l'arbitre accomplisse un trajet simple course de plus de 50 km de son domicile au lieu de la rencontre. Ce cas d'espèce ne se produira en principe pas, au vu de la petitesse du canton.

De plus et comme toujours, une seule facture est établie et c'est le club recevant qui la paye.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et en vous souhaitant une bonne reprise, recevez, messieurs, nos meilleures salutations.

Pour la commission d'arbitrage
le préposé : M. Chatagny

Va à : A. Grosjean/ANF.

Aux clubs et aux arbitres. (via site ANF)